



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 - 2019



ÉDITO



Franck BERGER
Président



Claude TABEL
Vice-Président

En 2019 nous célébrons les 10 ans de la création de l'UFS. C'est l'occasion d'un bilan d'étape.

Constatons d'abord que l'UFS bénéficie d'une forte crédibilité auprès de ses adhérents et partenaires historiques. Nos entreprises sont particulièrement impliquées dans nos projets, auxquels elles associent de nombreux collaborateurs, signe de confiance dans la valeur ajoutée du collectif. Enfin, les parties prenantes qui nous découvrent encore aujourd'hui démontrent un réel intérêt pour notre secteur.

Cette mobilisation permanente est d'autant plus essentielle que les arbitrages réglementaires ou juridiques de ces dernières années tendent à fragiliser le socle de nos activités, sans pour autant apporter de bénéfices tangibles à la société.

Quelques signes nous encouragent cependant à un certain regain d'optimisme.

Tout d'abord, le contexte de transitions politique, économique et environnementale présente autant d'opportunités pour mieux faire connaître le rôle déterminant des entreprises semencières comme apporteurs de solutions à toutes les formes d'agriculture. Ainsi, lors de notre Assemblée Générale, nous nous tournerons vers les jeunes générations afin qu'elles expriment directement, et sans fard, leurs attentes pour demain.

Les élections européennes et la mise en place d'une nouvelle mandature ouvrent également des perspectives de dialogue sur nos enjeux réglementaires. La signature de l'accord du CETA et le renoncement à l'accord du Mercosur ont mis en lumière le nécessaire soutien à la compétitivité et la durabilité des filières françaises, confrontées à la concurrence du commerce international.

Médiatiquement, une prise de conscience du terrain monte en puissance en réaction à l'«agri-bashing». La communauté scientifique reprend la main dans certains médias pour réaffirmer des fondamentaux oubliés par nos concitoyens quant aux questions agricoles. Les agriculteurs s'approprient également les réseaux sociaux pour développer un lien de confiance avec les citoyens, en faisant mieux connaître leurs pratiques et savoir-faire.

Initiée fin 2018, notre stratégie de communication positive rencontre une attention croissante. Elle est nourrie par l'expertise des membres des pôles métiers, des sections et de l'ensemble des groupes de travail.

Le congrès 2019 de l'ISF à Nice en juin dernier fut un franc succès opérationnel pour les participants et a créé un véritable rayonnement médiatique pour la profession, qui a affiché un visage d'unité et de complémentarité avec le stand « French Seeds Rendez-Vous » associant 6 organisations du secteur *.

Vous découvrirez dans ce rapport d'activité la diversité des actions menées, les nouveaux outils et la dynamique de l'organisation Grand Champ, qui fêtera sa première année.

L'UFS s'est structurée pour aborder sa seconde décennie d'existence et sera au rendez-vous aider nos entreprises à relever les nombreux défis auxquels elles sont confrontées.

Poursuivons nos engagements, ensemble !

(*) ANAMSO, FNAMS, FNPSMS, GNIS, SICASOV, UFS

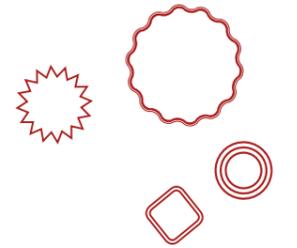


SOMMAIRE

6 	12 	28 
GOUVERNANCE	UN SECTEUR EN ACTION	COMMUNICATION
8 	14 	32 
MISSIONS ET RAISON D'ÊTRE	FAITS MARQUANTS	LES ADHÉRENTS DE L'UFS
10 	16 	34 
CHIFFRES-CLÉS	AMÉLIORATION DES PLANTES	UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS
	22 	
	PRODUCTION & MARCHÉS	



Gouvernance



LE BUREAU



Président
Franck BERGER



Vice-président
Claude TABEL



Secrétaire Général
Xavier THÉVENOT



Trésorier
Patrick MARIOTTE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référents des Pôles

PÔLE D'AMÉLIORATION DES PLANTES



Thierry MOMONT
(KWS Momont)



Alain SICARD
(Sakata)



Jean DONNENWIRTH
(Pioneer)

PÔLE PRODUCTION ET MARCHÉS



Catherine LAMBOLEY
(Monsanto/Bayer)



Pascal MOMBLED
(Semences de France)



Denis GENTILHOMME
(Limagrain)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre des sections

BETTERAVES & CHICORÉE



Président
François DESPREZ
(Florimond Desprez)



Membre
Patrick MARIOTTE
(KWS France)



Président
Éric DE SOLAGES
(Axéreal)

CÉRÉALES & PROTÉAGINEUX



Membre
Laurence CARRÉ
(Agrial)

MAÏS & SORGHO



Président
Xavier THÉVENOT
(Syngenta)



Membre
Régis FOURNIER
(Maisadour Semences)



Président
Claude TABEL
(RAGT)

OLÉAGINEUX



Membre
Jean-Marc BOUVIER
(Arterris)

FOURRAGÈRES & GAZONS



Président
Denis DAVID
(Jouffray-Drillaud)



Membre
Benoît COMBES
(Barenbrug)



Président
Bernard NABARRO
(Vivadour)

POTAGÈRES & FLORALES



Membre
Franck BERGER
(Limagrain)



L'UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS, UN ACTEUR CLÉ DES FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

L'Union Française des Semenciers fédère et représente 135 entreprises couvrant trois métiers complémentaires : l'amélioration des plantes, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

Qu'elles soient des PME familiales, des coopératives ou des filiales d'entreprises étrangères, les entreprises semencières contribuent au développement économique des régions et performant sur les marchés internationaux.

Notre ambition collective

Démontrer l'engagement durable des entreprises semencières pour proposer des solutions innovantes à une agriculture plurielle, confrontée à de nombreux défis (changement climatique, biodiversité, produire plus et mieux avec moins de ressources, compétitivité ...).

Nos missions :

- promouvoir les métiers et le savoir-faire des entreprises semencières,
- représenter nos adhérents et faciliter les échanges avec les parties prenantes agricoles et politiques,
- contribuer à la mise en œuvre d'un environnement réglementaire, économique et sociétal permettant à nos adhérents d'entreprendre et d'innover,
- mettre à disposition des entreprises des services d'expertise afin de les accompagner dans leurs enjeux quotidiens.

Nos instances

Deux pôles métiers pour définir les stratégies d'actions relatives à l'Amélioration des plantes, la Production et la Mise en Marché de semences.

Un pôle Affaires Publiques et Communication pour déployer le rayonnement du secteur.

Des comités et groupes de travail d'experts d'entreprises pour approfondir les sujets techniques et proposer des outils opérationnels aux adhérents.

Des sections dédiées aux enjeux spécifiques de 6 groupes d'espèces représentées à l'UFS : Betteraves et chicorée, Céréales et protéagineux, Fourragères et gazons, Maïs et sorgho, Oléagineux, Potagères et florales.



La filière semencière française créatrice de valeurs

12 000 emplois
répartis sur tout le territoire

3,3 milliards €
de chiffre d'affaires

Des entreprises de tailles variées

Sélectionner



73
entreprises sélectionnent plus de **70** espèces



131
centres de recherche en France



13%
du chiffre d'affaires investis dans la recherche et développement



600
nouvelles variétés inscrites au catalogue national par an



1,4 quintal
de plus par hectare et par an apporté par le progrès génétique*



Produire



x 2
de surfaces de production de semences bio en **5 ans**



Plus d'**1 million** de tonnes de semences produites



6 100 variétés (hors potagères) sont produites au champ et dans **246 usines**



La France 1^{er} producteur européen



100% des ha font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'entreprise semencière



385 000 ha de multiplication



Les semences sont multipliées par **19 000** agriculteurs multiplicateurs

Mettre en marché



La France 1^{er} exportateur mondial

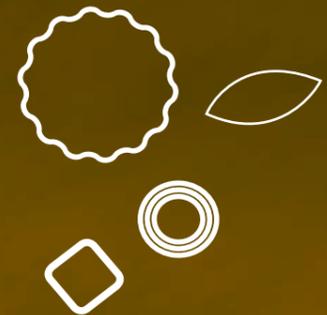


50% de la production de semences est exportée partout dans le monde

> **Des plantes plus résistantes et plus saines**

> **Des produits diversifiés et de meilleure qualité**

Un secteur en action



NOTRE MOBILISATION POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe ont élu pour 5 ans leurs représentants au Parlement européen. L'impact de ces élections est déterminant pour l'ensemble des politiques européennes relatives à l'agriculture, la recherche et l'alimentation. Le fort taux de renouvellement des eurodéputés et la mise en place de la nouvelle Commission européenne sont autant d'opportunités à saisir pour accompagner une meilleure appréhension des sujets qui concernent nos entreprises.

Dans ce contexte, l'UFS a décidé d'être partie prenante de ces élections afin de remettre la science au cœur des débats et démontrer que les semences apportent des solutions aux attentes sociétales.

Trois séquences d'actions ont ainsi été menées en 2019 : au printemps, une sensibilisation des candidats sur nos enjeux, à la fin de l'été, une mobilisation, avec 28 organisations agricoles et alimentaires, en faveur d'une adaptation du cadre juridique européen des nouvelles techniques d'amélioration des plantes, et à l'automne, une présentation chiffrée et illustrée des solutions apportées par les semences aux enjeux de durabilité, efficacité économique et sociale.

Nous poursuivrons notre mobilisation dans les mois à venir en expliquant nos attentes à ces nouveaux interlocuteurs par le biais d'expériences concrètes sur le terrain, en coordination avec Euroseeds et le Gnis.



L'UFS CONTRIBUE AUX TRAVAUX RELATIFS AU NOUVEAU RÈGLEMENT BIO

Le nouveau règlement européen sur la production biologique a été adopté en juillet 2018. Le secteur semencier est concerné par cette évolution législative, puisque de nombreuses entreprises semencières sont déjà engagées dans la fourniture de variétés et de semences biologiques.

Pour mettre en œuvre ce règlement en 2021, plusieurs actes délégués sont en cours de discussion. Parmi ceux-ci, un point crucial concerne les règles d'encadrement

du matériel hétérogène, caractérisé par une grande diversité génétique et phénotypique. Le règlement prévoit sa commercialisation sur simple notification à l'autorité compétente, sans obligation de se conformer aux exigences d'inscription au catalogue ni aux directives de commercialisation des semences et plants. Si l'UFS n'est pas opposée à un régime spécifique pour le matériel hétérogène, il semble important que l'acte délégué définisse des règles adaptées apportant aux utilisateurs des garanties de qualité sanitaire, germinative... mais aussi d'identité. *Dans cet objectif, l'UFS s'est fortement mobilisée pour contribuer aux travaux de la Cisab (Commission Inter-Sections dédiée à l'Agriculture Biologique du CTPS), identifiée par le Ministère de l'Agriculture pour élaborer des propositions en amont de ces négociations.*



NOTRE DÉMARCHE DE VALORISATION DES MÉTIERS SEMENCIERS

Un groupe de travail Ressources Humaines a été mis en place pour pallier les difficultés rencontrées par les entreprises en matière de recrutement. Ce groupe RH, en interaction avec un réseau de 65 experts d'entreprises, a permis d'identifier les postes sur lesquels les entreprises connaissent des difficultés de recrutement. Des outils d'assistance aux responsables Ressources Humaines pourront ainsi être développés pour faciliter la recherche de candidats.

Parallèlement, le besoin de développer une meilleure connaissance des métiers de la semence auprès des parties prenantes a été identifié.

Le groupe RH a donc contribué à l'observatoire du Gnis sur l'image de la filière. Cette communication positive pour la profession est un très bon levier pour mutualiser les informations, les moyens et les actions à mettre en œuvre en vue de renforcer l'attractivité de nos métiers.



CONGRÈS ISF 2019 À NICE UN SUCCÈS NOTABLE

Avec plus de 1630 participants de 60 pays différents, l'édition 2019 du Congrès annuel de l'International Seed Association (ISF) a été un véritable succès. Une affluence record qui symbolise le dynamisme de notre secteur à l'échelle internationale et l'attractivité de notre pays. **La qualité de l'événement et des intervenants a été largement plébiscitée par les entreprises, récompensant ainsi l'investissement de l'UFS comme co-organisateur de l'événement.**

Pour la première fois, un voyage de presse a été organisé afin de renforcer la visibilité de la filière. Une quinzaine de journalistes de la presse généraliste et spécialisée ont ainsi mieux compris les enjeux internationaux du secteur, donnant un écho supplémentaire à l'événement.

Le « thematic day » organisé à la suite du congrès avec le concours de l'Inra s'est déroulé à guichet fermé. Les participants ont pu interagir avec plusieurs experts sur les solutions que peuvent apporter le secteur des semences et la recherche publique en réponse aux attentes des consommateurs, dans le contexte du changement climatique.

Enfin, la filière semencière française a profité de l'occasion pour afficher son unité. L'Anamso, la Fnams, la FNPSMS, le Gnis, la Sicasov et l'UFS ont mis en commun leurs ressources pour animer un stand visant à promouvoir la filière et ses atouts.

Faits marquants

2019

NOVEMBRE



JOURNÉES DE L'UFS 2018

Les journées de l'UFS se sont déroulées les 8 et 9 novembre 2018. Elles ont rassemblé près de 300 participants autour du thème « La France, championne du monde... des semences ! ». Des performances à l'export à la diversité des espèces cultivées dans les territoires, Les échanges ont permis de dresser un panorama complet des atouts de la filière semence française (performances à l'export, diversité des espèces cultivées...).



MISE EN ŒUVRE DU PROJET « GRAND CHAMP »

Adopté en Assemblée Générale, le projet stratégique Grand Champ s'est concrétisé par la mise en place de deux pôles métiers, des comités de pilotage et une organisation interne en adéquation avec les objectifs poursuivis.



JANVIER



SÉMINAIRE UFS Santé des végétaux

Au regard de la complexité des dossiers et des impacts potentiels, l'UFS a organisé, le 10 janvier, un séminaire dédié au nouveau règlement Santé des Végétaux. Divers experts se sont succédés pour dresser un tour d'horizon des conséquences attendues pour la profession à différentes échelles. Cet évènement essentiel dans l'accompagnement des entreprises a accueilli plus de 110 participants.

MARS



FORUM DES INDUSTRIELS DE LA SEMENCE

Nouveau succès pour ce rendez-vous annuel qui a rassemblé 140 experts d'usines de production de semences, représentant la diversité d'espèces travaillées par les entreprises de l'UFS. La qualité des intervenants et le bon équilibre des thématiques abordées, entre solutions concrètes et ouverture sur des sujets plus globaux, ont été salués par les participants.



AVRIL



LES ATELIERS UFS Santé des végétaux

Afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises initié dans le cadre du séminaire du 10 janvier, l'UFS a proposé un atelier opérationnel le 17 avril. 75 participants ont pu s'informer sur les déclinaisons opérationnelles du règlement, dont l'entrée en vigueur est prévue le 14 décembre 2019



2018

SÉMINAIRE UFS L'impact de la réglementation biodiversité sur les métiers de l'amélioration des plantes

Le 28 novembre dernier, 70 sélectionneurs et pré-breeders ont bénéficié d'une présentation complète des contextes réglementaires internationaux et européens, ainsi que leur application en France. Les intervenants ont également apporté des réponses concrètes aux interrogations opérationnelles de mise en œuvre de la réglementation biodiversité sur les métiers de la sélection.



FÉVRIER

SIGNATURE DU CONTRAT DE SOLUTIONS



Le Contrat de Solution réunit 43 organisations, dont l'UFS, engagées dans une démarche de promotion d'outils alternatifs permettant une réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Le Contrat a fait l'objet d'une signature officielle du Ministre de l'Agriculture, M. Didier Guillaume, lors du Salon de l'Agriculture 2019.

JUIN

CONGRÈS ISF 2019

Avec plus de 1630 participants, l'édition 2019 du Congrès annuel de l'International Seed Association (ISF) a été un succès. Une affluence record qui symbolise le dynamisme de notre secteur à l'échelle internationale, l'attractivité de notre pays et récompense l'investissement de l'UFS comme co-organisateur de l'évènement.



AMÉLIORATION DES PLANTES



La recherche et l'innovation en sélection variétale jouent un rôle déterminant dans le processus d'amélioration des plantes. Avec en moyenne 13% du CA dédié à cette activité, les entreprises semencières investissent pour offrir des réponses concrètes aux agriculteurs, aux industries de transformation, et plus largement aux attentes des consommateurs-citoyens. Pour maintenir cette dynamique d'innovation nécessaire, l'UFS soutient un cadre réglementaire permettant de relever les défis agricoles, environnementaux et sociétaux.



L'UFS S'ENGAGE POUR L'ACCÈS ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Aux côtés de la recherche publique, les entreprises semencières conservent, reproduisent et évaluent les ressources génétiques d'espèces cultivées. Impliquées dans 11 réseaux de conservation, elles jouent un rôle essentiel dans la gestion de la biodiversité cultivée en France.

Au niveau national, un séminaire a été organisé en novembre 2018 pour débattre de l'impact de la réglementation biodiversité sur les métiers de la sélection. 70 sélectionneurs ont bénéficié d'une présentation complète des contextes réglementaires internationaux et européens ainsi que leur application en France. Les intervenants ont également apporté des réponses concrètes aux interrogations opérationnelles de mise en œuvre de la réglementation biodiversité sur les métiers de la sélection.

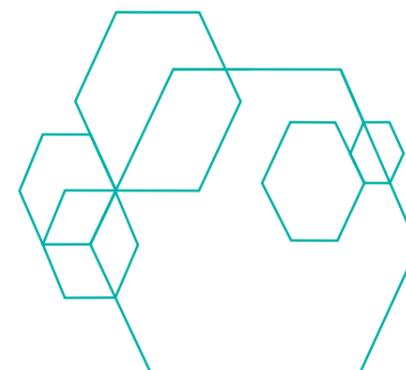
Sur le plan international, l'UFS soutient les principes de partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques. Elle s'engage donc aux côtés d'Euroseeds et de l'International Seed Federation, pour que les conditions d'accès aux ressources génétiques du TIRPAA* soient acceptables pour toutes les entreprises semencières, quelle que soit leur taille.

Notons que depuis 6 ans, les États signataires du TIRPAA ont engagé des discussions afin de modifier le système de paiement des utilisateurs de ressources génétiques. Ces échanges devraient arriver à leur terme à la fin de l'année.



« À l'UFS, édère des A
adhérents Amplifiés A
dans A 1 A réseaux A
de A conservation A des A
ressources A génétiques A
et A de A biodiversité A
cultivée A en France A A
Elle A encourage A
le A partage A A
d'informations A et A A
retour A A l'expériences A
pour A contribuer A A
collectivement A au A succès A
de A des A réseaux A A A

; **IK4 J***
Administrateur référent du pôle
Amélioration des plantes



* Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.



L'UFS ENGAGÉE POUR LA TRANSPARENCE SUR LES MÉTHODES D'OBTENTION

Dans le cadre du plan « Semences et Plants pour une Agriculture Durable » (SPAD), le Comité Scientifique du CTPS a élaboré une typologie des méthodes de sélection utilisées dans le processus de création variétale.

L'UFS s'est naturellement associée à la réflexion. Elle a ainsi soutenu l'adoption de la démarche, considérant que l'approche répondait aux objectifs du plan de filière « Semences et Plants » mais aussi aux attentes sociétales en matière de transparence de l'information.

Cette typologie doit permettre à l'utilisateur, qu'il soit agriculteur, transformateur ou consommateur, de connaître les méthodes de sélection utilisées par le sélectionneur pour créer une variété. Elle constitue une réponse claire et innovante aux demandes de transparence des filières agroalimentaires en matière de traçabilité et de provenance des produits agricoles.

Sur un plan opérationnel, l'UFS est engagée dans la rédaction d'un guide pratique de mise en œuvre à l'occasion des prochains dépôts de variétés à l'inscription, qui sera transmis à l'ensemble de ses adhérents pour la fin 2019.

Enfin, l'UFS assure la promotion de ce dispositif au niveau européen. Euroseeds a ainsi adopté plusieurs principes relatifs au partage d'informations, afin de répondre aux enjeux de transparence et d'acceptation sociétale régulièrement rappelés par la Commission, le Conseil et le Parlement européens.

RÉFLÉXION SUR L'USAGE CADRÉ DES MARQUEURS MOLÉCULAIRES EN DHS

Les modalités d'évaluation des nouvelles variétés pour l'inscription et la protection reposent sur des observations au champ afin d'en vérifier notamment la distinction, l'homogénéité et la stabilité (DHS). Ces expérimentations génèrent des contraintes de temps, d'espace et de coûts.

Des réflexions sont engagées au niveau national et international pour optimiser ces évaluations. L'Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) a validé une alternative possible en utilisant les marqueurs moléculaires selon deux modèles :

- utilisation de marqueurs prédictifs de caractères en substitution de l'évaluation au champ,
- criblage des variétés de référence pour réduire l'implantation au champ en perspective de comparaisons morphologiques.

Actuellement, l'enjeu est d'en définir les modalités d'application opérationnelles. **Dans ce contexte, l'UFS a mobilisé un groupe de travail pour étudier les conditions d'utilisation de ces alternatives ainsi que l'usage des informations qui en résultent.**

La profession a donc pris position en faveur d'une utilisation des marqueurs moléculaires en DHS, validée au cas par cas, et dans des conditions précises garantissant la pertinence des informations.

« L'UFS recommande à ses adhérents de fournir, de façon volontaire et proactive, les informations relatives aux méthodes d'obtention et de production de leurs nouvelles variétés, telles qu'elles en place par le CTPS lors du processus d'inscription. »

9+ > i* @ >> +> U 4 MB
Administrateur référent du pôle Amélioration des plantes



NOTRE APPUI À L'ACCÈS ET L'UTILISATION LIBRE DES « DIGITAL SEQUENCE INFORMATION »

Depuis les années 2000, le génome de plus d'une quarantaine d'espèces végétales a été séquencé par des équipes de recherche internationales. Appelée en anglais « Digital Sequence Information » (DSI), l'information de séquençage est utilisée et partagée pour décrire les ressources génétiques. **L'UFS a jugé qu'il est indispensable de préserver une liberté d'accès et d'utilisation des DSI, afin que les communautés scientifiques publiques et privées soient en mesure d'explorer pleinement le potentiel des plantes, dans l'optique d'une agriculture saine et durable.**

Les DSI sont des données supplémentaires qui complètent les informations obtenues par l'observation de la plante. Elles permettent de suivre, à travers les générations, les gènes impliqués dans l'expression de caractères d'intérêt agronomique ou technologique. Disponibles en libre accès dans des banques de données, ces informations peuvent être échangées sans être accompagnées de la plante elle-même. Cette dématérialisation est une préoccupation croissante pour certains pays qui se questionnent sur la valeur de ces données et la pertinence de leur inclusion dans les mécanismes d'Accès et de Partage des Avantages (APA), prévus par les Traités Internationaux sur les ressources génétiques. Pour sa part, l'UFS considère qu'une réglementation APA limiterait fortement l'usage des ressources génétiques et n'y est donc pas favorable.



NOTRE CONTRIBUTION AU PPR « CULTIVER ET PROTÉGER AUTREMENT »



Le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) « Cultiver et protéger autrement » a été lancé par le Ministère de la Recherche lors du dernier Salon International de l'Agriculture. L'Inra, en charge de la gouvernance du projet, a sollicité l'UFS pour participer au pilotage de l'axe « Développer des espèces et variétés permettant la reconception des systèmes et la transition agro-écologique ».

À l'instar de son engagement dans le Contrat de solutions, la participation de l'UFS contribue à identifier l'amélioration des plantes comme pourvoyeuse de solutions au service de l'agroécologie.

Le Ministère de la Recherche et le Secrétariat général pour l'investissement financeront des projets de recherche collaboratifs sur des fronts de science insuffisamment explorés jusqu'à présent. Ces programmes devront permettre des avancées significatives en matière de développement de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes agricoles (couverts végétaux à forte diversité fonctionnelle, biocontrôle, agroéquipements innovants...) n'utilisant pas de produits phytosanitaires.

Membre d'un consortium « semences » aux côtés notamment du Geves et de l'Inra, l'UFS projette d'apporter son expertise sur le rôle nourricier ou protecteur des populations de micro-organismes pour les semences.



« L'agriculture biologique doit bénéficier des mêmes garanties de qualité des semences que les autres modèles de production. L'UFS considère que la commercialisation de matériel génétique, autorisée par le futur règlement européen de l'agriculture biologique, doit être encadrée pour répondre aux attentes des agriculteurs bio. »

M. J. J. W. = @ = @ > M
Administrateur référent du pôle Amélioration des plantes



L'UFS, PARTIE PRENANTE DU PROJET INVITE

Le projet européen INVITE « Innovation in Variety Testing », déposé dans le cadre de l'appel à projet H2020, a été accepté par la Commission européenne fin décembre 2018. L'UFS a été identifiée comme partie prenante et suit attentivement son déploiement. Le pôle Amélioration des plantes a notamment reçu le coordinateur du projet pour présenter l'articulation des différentes parties du projet, et le principe d'une rencontre annuelle a été retenu.

Le consortium de recherche, piloté par l'Inra d'Angers, rassemble une dizaine de centres de recherche, plusieurs centres d'examen ainsi que quelques représentants semenciers, dont Euroseeds.

Le projet étudie comment faire évoluer les dispositifs d'évaluation des variétés en intégrant de nouveaux critères et de nouveaux outils (phénotypage, génotypage, modélisation...), afin d'identifier les variétés répondant aux objectifs d'une agriculture durable. Projet multimodal, INVITE est une plateforme qui appuie le déploiement d'outils en accès libre pour améliorer les informations disponibles sur les performances des variétés dans différentes conditions de production.

La réunion de lancement, qui s'est tenue les 9 et 10 juillet 2019 à Angers, a donné le coup d'envoi des travaux, prévus pour une durée de 5 ans.

De nouveaux critères d'inscription à l'horizon 2020 pour la filière maïs

Une baisse continue du nombre de variétés de maïs inscrites en France est observée ces dernières années.

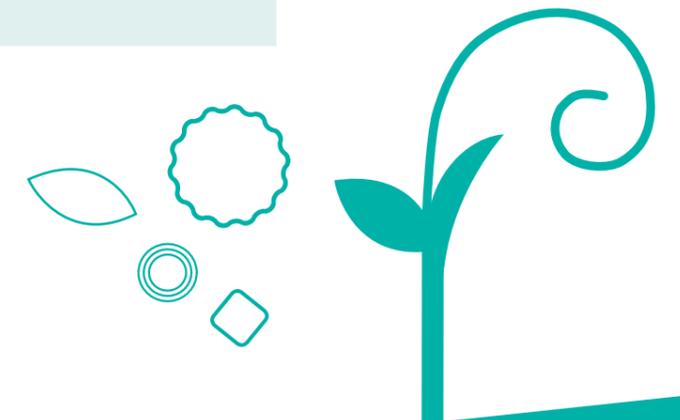
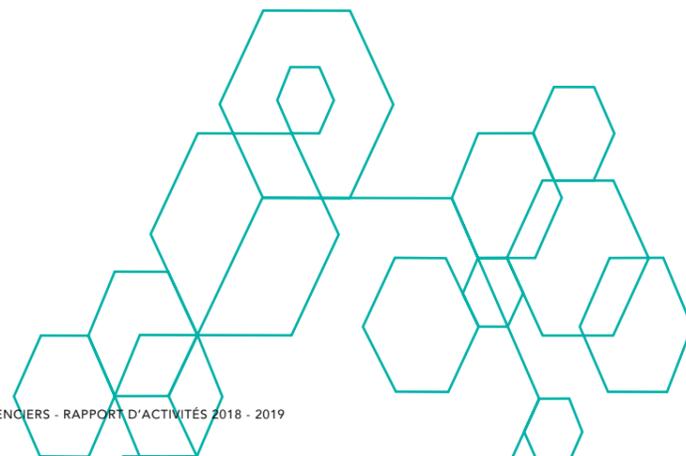
Dans ce contexte, le CTPS/Geves et l'ensemble des acteurs de l'évaluation ont réfléchi à un nouveau système d'inscription. L'UFS a été très favorable à ce travail devant permettre une inscription de qualité, accessible à une diversité de variétés.

Dès 2020, de nouveaux critères décisionnels et un pilotage du flux d'inscription basé sur le progrès génétique attendu pour chacun des critères (s'inspirant du système betterave) sera effectif.

UN NOUVEL ACCORD POUR PÉRENNISER LES MOYENS DE LA RECHERCHE EN CÉRÉALES À PAILLE

En mai dernier, la Section Céréales & Protéagineux du Gnis a voté à l'unanimité un nouvel accord interprofessionnel visant à renforcer les moyens de l'obtention végétale de céréales à paille.

La baisse d'utilisation de semences certifiées depuis plusieurs années, et l'accroissement des exigences environnementales, ont confirmé l'importance de poursuivre les efforts en matière de recherche variétale et de doter les obtenteurs des moyens nécessaires. Cet accord, par l'intermédiaire de la nouvelle Contribution Recherche et Innovation Variétale, devrait permettre de renforcer les moyens de la recherche et pérenniser la création variétale. Il permettra également d'augmenter l'équité de contribution des semences de ferme et des semences certifiées à cet effort de recherche.



* L'office français en charge de l'évaluation des critères DHS

PRODUCTION & MARCHÉS



Produire plus et mieux avec moins de ressources, tel est l'enjeu des entreprises semencières qui produisent des semences performantes au regard des objectifs de rendement, de qualité et d'impact environnemental. En complément d'une parfaite maîtrise de la production au champ, cet engagement nécessite des procédés industriels sophistiqués qui garantissent une haute qualité de semences et la sécurité des opérateurs en usine. L'UFS contribue à diffuser de la connaissance et à encourager la mise en place de standards de qualité élevés. Par ailleurs, la compétitivité des entreprises, qui évoluent sur des marchés internationaux très concurrentiels, doit être soutenue collectivement par des outils opérationnels permettant d'appréhender des réglementations en constante évolution.



NOTRE ACTION POUR UNE ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION DU TRAITEMENT POUR EXPORT

La loi EGalim, promulguée le 30 Octobre 2018, a introduit une nouvelle disposition qui prévoit l'interdiction de produire, stocker et faire circuler, en France, les produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées par la réglementation européenne. Cet article 83 remet totalement en cause la capacité à exporter de la filière française, pourtant 1^{er} exportateur mondial de semences. Le dispositif applicable interdit aux entreprises d'exporter des semences traitées avec des matières actives, dès lors que celles-ci ne sont pas autorisées en Europe. Cela revient à renoncer à approvisionner certaines destinations qui autorisent voire exigent réglementairement des traitements pour lutter contre certains organismes nuisibles. La perte de chiffre d'affaires des entreprises a ainsi été évaluée à 490 millions d'euros, soit plus de la moitié du solde de balance commerciale « semences » de la France. Un impact considérable qui ne prend toutefois pas en compte la perte d'activité pour les entreprises de production sous-traitantes, et les agriculteurs-multiplieurs de semences. Interpellés en région, plusieurs députés et sénateurs ont proposé un amendement via la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) afin d'exclure les semences de l'interdiction. Cet amendement, adopté par les parlementaires, reconnaissait explicitement la contribution des entreprises semencières à la transition agroécologique et soulignait l'inefficacité de cette mesure sur l'environnement des pays destinataires, l'interdiction ne concernant que les entreprises localisées en France et pas leurs concurrents mondiaux. Malheureusement le Conseil Constitutionnel a rejeté cette mesure au motif qu'elle ne présentait pas de rapport avec la loi PACTE. On peut regretter que ce correctif, adopté par les parlementaires, n'ait pas été validé par le Conseil Constitutionnel. Néanmoins, l'inadaptation du dispositif à notre secteur semble avoir été comprise. **L'UFS reste mobilisée pour identifier de nouvelles voies d'action.**





SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Un fort besoin d'accompagnement des adhérents

Le règlement (UE) 2016/2031, qui régit les conditions auxquelles doivent satisfaire les végétaux pour circuler au sein de l'Union Européenne, est entré en vigueur le 14 décembre 2016 et sera pleinement applicable à compter du 14 décembre 2019. Les conséquences de l'entrée en application de ce règlement sont de première importance pour les entreprises semencières.

L'UFS a donc traité ce dossier de manière prioritaire et a mis en œuvre un panel d'actions afin d'accompagner les opérateurs dans cette phase de transition. Au-delà des réunions du groupe de travail Santé des Végétaux, divers événements dédiés ont été organisés, accompagnés de publications destinées à apporter de la lisibilité sur le sujet.

Lors du séminaire Santé des végétaux du 10 janvier 2019, divers experts se sont succédés pour dresser un tour d'horizon des conséquences attendues pour la profession. Ainsi, Anne-Laure Fondeur (SOC) et Christophe Rouillard (Euroseeds) ont proposé un éclairage sur le nouveau règlement européen, Claire Peusens (Manager GSPP) a présenté le système de prévention sanitaire consacré au *Clavibacter michiganensis* spp. *michiganensis* (Cmm) de la tomate et Dennis Johnson (ISF) est revenu sur les opportunités offertes par l'utilisation de nouveaux supports de communication dédiés aux documents phytosanitaires au niveau international.

Pour plus de 110 participants, cette journée a permis de faire le point sur les grands dossiers phytosanitaires tout en mettant en relief leur complémentarité et l'intérêt de privilégier des approches concertées.

Le 17 avril, l'Atelier Santé des Végétaux a réuni 75 représentants d'entreprises pour évoquer les conséquences opérationnelles du règlement. La séance plénière de la matinée, axée sur les avancées réglementaires, a précédé l'échange de sous-groupes de travail sur la problématique « Comment répondre aux exigences du règlement ? ». Si la réflexion des groupes était bridée par l'attente de la parution des actes secondaires, elle a néanmoins permis de réaliser une première approche des éléments indispensables pour entrer en conformité avec le règlement.

Un document intitulé « Guide de mise en place du PGRP », a pu être largement diffusé auprès des adhérents. Cet outil a été complété par un guide pratique « Santé des végétaux, Comprendre le règlement (UE) 2016/2031 : objectif 14 décembre 2019 ! », également circularisé auprès des entreprises en mai.

Enfin, rappelons que le pôle Production & Marchés a consacré une part importante de ses ressources pour répondre au mieux aux interrogations des opérateurs tout en interagissant avec les autorités compétentes (SOC, DGAL,) et les partenaires de la filière, afin d'apporter des informations aussi justes que possible dans un contexte très évolutif.

« Cette année a été une année de grand bouleversement concernant la gestion des organismes nuisibles avec la mise en œuvre du nouveau règlement européen. L'UFS est fortement mobilisée pour accompagner les adhérents dans la compréhension des nouvelles exigences et les préparer à répondre à »

H K ; i = @ = ' ; +*
Administrateur référent
du pôle Amélioration
Production & marchés

VALEUR DES SEMENCES EN DOUANES

Notre proposition de méthode de calcul

Ces dernières années, de nombreux adhérents ont été confrontés à des contrôles douaniers mettant en cause leur façon de calculer la valeur déclarée des semences à l'import. Partant de ce constat, il a été jugé essentiel que l'UFS soit en mesure de soumettre des lignes directrices aux Douanes, en vue de l'élaboration d'une méthode de calcul.

L'UFS a donc mis en place un groupe de travail en 2018, accompagné par le service juridique du Gnis et un cabinet spécialisé en droit des douanes, afin de proposer un procédé d'évaluation de la valeur des semences importées. Les travaux aboutiront à la publication d'un guide qui sera mis à disposition des adhérents en 2020, une fois ces principes partagés avec les autorités.



PROJET VALOR AGRI

Digitaliser la consultation des résultats variétaux

La démarche VALOR AGRI associe les partenaires de l'évaluation variétale en maïs, dont le Geves et Arvalis, autour d'un projet d'interface web destiné à améliorer l'accès à l'information variétale pour l'agriculteur.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de valorisation du progrès génétique, du système d'inscription accéléré (Don Obt I et II) à l'adaptation des critères d'accès au catalogue, en passant par une promotion accrue des résultats du réseau post-inscription. Le projet VALOR AGRI permettra de redonner de l'attractivité à l'inscription française et de mieux valoriser les informations variétales, pour qu'elles bénéficient aux agriculteurs. Le site permettra également de souligner la fiabilité, la qualité et la diversité de l'expérimentation menée tout au long du cycle de vie d'une variété.

Après le travail préliminaire de cadrage sur les fonctionnalités qui a longuement mobilisé les partenaires, le développement du site web débutera début 2020 avec pour ambition d'être accessible aux premiers utilisateurs dans le courant de l'année 2021.

« Le projet Valor Agri va permettre aux agriculteurs d'identifier les variétés adaptées à leurs terroirs. C'est un beau projet collectif au bénéfice des agriculteurs qui sont nos premiers clients. »

(M B + J 4 + i ; = ' @ ; + W
Administrateur référent
du pôle Amélioration
Production & marchés

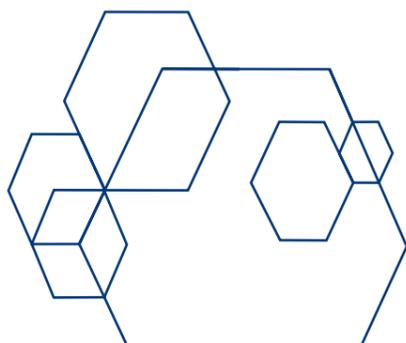
PRÉSENCE FORTUITE D'OGM DANS LES SEMENCES CONVENTIONNELLES

Notre mobilisation pour lutter contre l'insécurité juridique et économique

Il est indispensable de prendre en compte les dates de semis pour éviter les destructions au champs. En France, la culture des OGM est interdite et les entreprises ne commercialisent que des semences dites « conventionnelles ». La présence fortuite d'OGM dans les semences résulte d'une présence involontaire et accidentelle.

Cette année, la découverte de très faibles traces d'OGM dans des semences de colza conventionnelles a conduit à la destruction de milliers d'hectares de cultures, entraînant d'importants dommages pour les agriculteurs touchés, la filière et l'entreprise concernée. Cet événement a clairement mis en lumière l'insécurité juridique résultant des méthodes de contrôle au sein de l'Union Européenne depuis 15 ans.

L'UFS œuvre donc auprès des autorités publiques françaises et européennes pour clarifier le calendrier de contrôles et harmoniser les méthodes d'échantillonnage et d'analyse.





NOUVELLE MISE À JOUR DU GUIDE SUBSTANCES ACTIVES

Ce sujet réglementaire reste prioritaire pour l'UFS, qui s'entretient régulièrement avec les pouvoirs publics et les entreprises phytopharmaceutiques afin de mettre à jour le guide « Suivi de substances actives utilisées en traitement de semences ». Cet outil opérationnel est très apprécié des adhérents et évolue régulièrement. Par ailleurs, l'UFS engage des réflexions pour préparer ses adhérents à traiter de manière efficace l'arrivée de nouvelles solutions sur le marché.



POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU LABEL ESTA

La qualité de l'application de produits phytopharmaceutiques sur les semences est essentielle en vue de la protection des applicateurs, des utilisateurs et de l'environnement. Afin de répondre à ces enjeux, les entreprises semencières ont la possibilité de faire certifier leurs usines par le référentiel européen ESTA, validant la qualité de l'application.

À l'heure actuelle, la France est toujours le premier pays en nombre d'usines certifiées ESTA (données 2017/2018).

RESTITUTION DE L'ENQUÊTE « ACCIDENTS DU TRAVAIL »

L'enquête portant sur les accidents du travail a été étendue aux « presque accidents ». En ajoutant une vision de ces situations dangereuses susceptibles de créer un accident, heureusement sans conséquence sur les personnes, l'UFS complète cet observatoire de référence et incite à la prévention.

Ce dossier, suivi par le groupe GORI (Gestion des Opérations et des Risques Industriels), livre un observatoire annuel des accidents observés dans les usines. Ce recensement constitue une référence pour les entreprises qui leur permet de mettre en œuvre des actions correctives et de prévenir les incidents graves. Afin de permettre aux adhérents d'évaluer la performance de leurs usines, l'UFS met à disposition une version complète et une vision synthétique de l'enquête.

Par ailleurs, le groupe confirme tout l'intérêt et l'utilité des fiches risques développées par l'UFS (ex : chutes de plain-pied et de hauteur). Une révision de ces supports pédagogiques est donc en cours afin d'offrir aux professionnels les outils les plus pertinents pour améliorer les conditions de sécurité à l'usine.

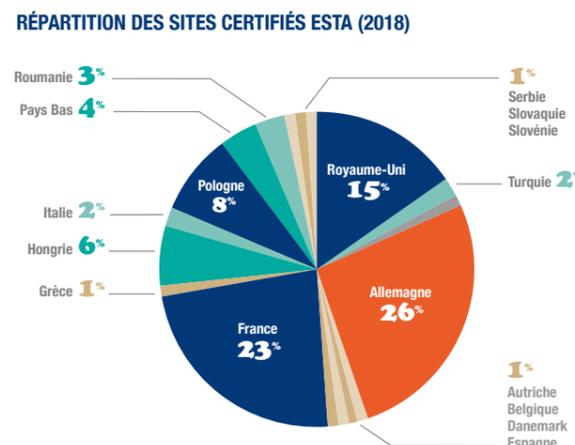
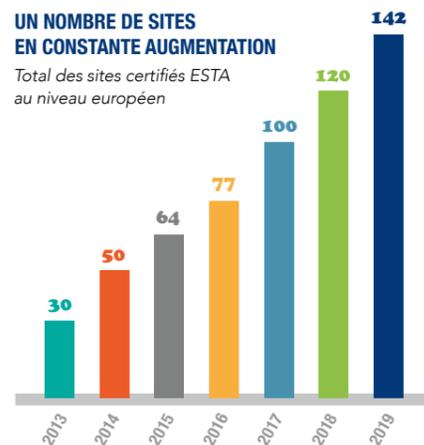


« À l'analyse de l'accidentologie du secteur, amenée par l'UFS depuis plusieurs années, est un travail très important pour les entreprises, qui permet à chacune d'entre nous de se positionner, et de mettre en place les actions de prévention de risques adaptées. »

* +> 462 +> M 3 @ = +
Administrateur référent du pôle Amélioration Production & marchés

La certification ESTA en chiffres

On dénombre actuellement 41 usines certifiées ESTA via l'UFS, dont 29 en France, soit 5 usines de plus que l'an dernier. Pour la campagne 2018/2019, 8 nouvelles usines ont formulé une demande de certification ESTA, tandis qu'une usine a demandé l'arrêt de la certification en raison de la fermeture du site.



L'ENQUÊTE EN CHIFFRES

Baisse de gravité* de fréquence avec arrêt en 2018

-8%

vs 2017

-7%

vs 2016

*nombre de jours indemnisés à par milliard d'heures travaillées

SECTION FOURRAGÈRES & GAZONS : mise en place d'un nouvel accord interprofessionnel

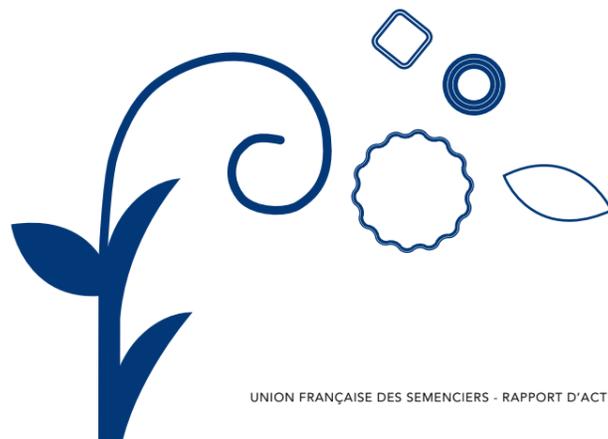
Le 27 juin 2019, la Section semences fourragères et à gazon du Gnis a adopté un accord interprofessionnel visant à renforcer l'innovation dans les domaines de l'obtention et de la production fourragère et des plantes de service, pour les trois prochaines récoltes.

La Section Fourragères & Gazons de l'UFS s'est particulièrement impliquée dans cette démarche dont l'objectif est de maintenir, voire développer, la production de ces semences sur le territoire, dans un contexte marqué par une mutation profonde de la nature des moyens de production (diminution des solutions phytopharmaceutiques existantes, renforcement des contraintes réglementaires...).

Dans le cadre de cet accord, financé de façon volontaire par les agriculteurs-multiplicateurs, les établissements producteurs de semences s'engagent à expérimenter et à déployer les solutions techniques préconisées par la FNAMS.

Les obtenteurs renforceront leurs programmes de recherche pour l'obtention de nouvelles variétés, y compris pour l'Agriculture Biologique. En parallèle, le travail d'analyse de la compétitivité de la filière sera poursuivi, accompagné d'une étude sur la répartition de la valeur dans la filière. Une réflexion sur la mise en place d'un système de caisse de risque pour les agriculteurs-multiplicateurs sera également menée.

Cet accord reflète la volonté des acteurs de la filière à travailler en commun pour relever les défis auxquels elle fait face.



COMMUNICATION & INFLUENCE

Comment rendre la haute technicité des métiers semenciers audible par le plus grand nombre et comment faire comprendre les enjeux auxquels sont confrontées nos entreprises ? L'UFS se mobilise pour informer objectivement sur le secteur et créer un environnement positif en faveur des entreprises adhérentes. Au cœur de la stratégie d'influence, diverses actions sont menées pour sensibiliser les parties prenantes agricoles et politiques à la réalité et aux problématiques du secteur. En interne, l'UFS s'organise pour encourager un partage efficace de l'information vers les adhérents.



> EN CHIFFRES

Plus de
300
participants
sur 2 jours

17
journalistes
présents



LES JOURNÉES DE L'UFS 2018

La France, Championne du monde... des semences

Avec près de 300 participants, les Journées de l'UFS confirment leur statut de rendez-vous phare de la profession. Cette année encore, adhérents, partenaires agricoles, journalistes et représentants des administrations ont saisi cette occasion pour échanger de manière conviviale sur les défis de demain.

Une séance plénière consacrée au commerce digital et ses implications sur le monde agricole a ponctué les cinq Assemblées de Section.

Lors de la conférence de presse, le Président de l'UFS, Franck Berger et le Vice-Président, Claude Tabel, ont fait le point sur les enjeux et actions de l'UFS avec près de 20 journalistes.

L'Assemblée Générale 2018 a permis de rappeler qu'en matière de semences, la France était championne du monde, confortant année après année son leadership en matière de production et d'exportation. Trois duos rassemblant un semencier et un intervenant extérieur (CESER Occitanie, Unigrains et Geves) se sont succédés pour évoquer les principaux atouts de notre secteur : l'ancrage territorial, la diversité des entreprises impliquées et des espèces produites, ou encore le dynamisme à l'export.

UNE ORGANISATION OFFENSIVE

Un nouveau pôle Affaires Publiques & Communication

La réflexion Grand Champ avait souligné la nécessité de renforcer la communication et la stratégie d'interactions avec les parties prenantes. Ce plan d'action a commencé par la mise en place d'un Pôle Affaires Publiques et Communication.

Ce pôle s'appuie sur deux Comités opérationnels rassemblant des experts d'entreprises pour proposer la ligne stratégique et en assurer le suivi opérationnel à rythme régulier : un comité Affaires Publiques et un comité Communication.

Particulièrement suivis, ces Comités illustrent toute l'implication des adhérents dans la reprise en main de l'image de la profession et de sa stratégie d'influence.



NOTRE COMMUNICATION INTERNE

Clarifier pour être plus efficace

Ciblée comme chantier prioritaire de l'année, la refonte de la communication interne a pour vocation d'améliorer les supports destinés aux adhérents, afin de maintenir un niveau de service en adéquation avec leurs attentes.

L'UFS a donc entamé une uniformisation des publications et de leur dénomination afin de les rendre plus lisibles. Une nomenclature a ainsi été créée pour désigner les sept types de documents ayant des objectifs précis, allant de la sensibilisation à l'accompagnement opérationnel en passant par le décryptage et la restitution d'enquêtes.

Les mails ont également été objectivés avec des titres précis permettant aux adhérents d'identifier immédiatement la contribution attendue de leur part.

Enfin, quatre typologies d'événements ont été définies, incluant de nouveaux rendez-vous opérationnels (ateliers, forums) et d'influence (les rencontres de l'UFS). Un calendrier rassemblant l'ensemble de ces actions sera partagé chaque année avec les adhérents afin d'offrir une vision globale des propositions d'outils et d'événements.

ACTION MUTAGENÈSE ET FAUCHAGE

29 organisations agricoles et alimentaires mobilisées pour demander une adaptation de la réglementation OGM européenne

La Cour de Justice de l'Union Européenne a confirmé, le 25 juillet 2018, l'application de la réglementation européenne sur les OGM à toutes les méthodes de sélection végétale développées après 2001. Le 14 mai 2019, les Pays-Bas, soutenus par douze Etats-membres, ont demandé à la Commission européenne d'inscrire l'adaptation de cette réglementation à son agenda politique. En France, la décision du Conseil d'État se fait attendre.

Ce climat d'insécurité juridique ne permet pas aux entreprises de développer des activités de recherche, alors que celles-ci apportent des réponses concrètes et adaptées aux attentes des consommateurs pour des produits sains, sûrs, durables et d'origine locale

L'Union Française des Semenciers a donc rassemblé 28 organisations agricoles et agro-alimentaires pour demander aux pouvoirs publics nationaux de s'associer à la requête portée par les Pays-Bas. Cet appel souligne qu'il est nécessaire d'adapter la réglementation européenne à l'état des connaissances scientifiques, qui ont fortement évolué depuis 2001.



Le site internet de l'UFS fait peau neuve



Plus moderne, intuitif et dynamique, le nouveau site internet de l'UFS sera placé au cœur de la stratégie de communication. Inspiré par une approche « think tank » de nos problématiques, il fera la part belle aux enjeux, positions et solutions que porte notre secteur.

NOTRE COMMUNICATION EXTERNE

Être pédagogique pour interagir avec les parties prenantes

Dans un contexte agricole tendu, l'UFS ambitionne de voir ses entreprises durablement reconnues comme apporteurs de solutions. En coordination avec le Gnis et Euroseeds, l'objectif est d'initier une communication offensive auprès des décideurs et parties prenantes pour devenir un interlocuteur incontournable sur les sujets à fort enjeux pour les adhérents.

Les élections européennes ont permis d'initier plusieurs prises de contacts institutionnels visant à faire connaître les activités des entreprises et à identifier les enjeux nationaux mais aussi européens sur l'amélioration des plantes, la production et le développement des marchés de semences.

Consciente du calendrier européen, l'UFS a fédéré 28 organisations des filières agricoles et agro-alimentaires dans un courrier commun demandant la révision de la directive européenne portant sur les OGM et la qualification des méthodes de sélection.

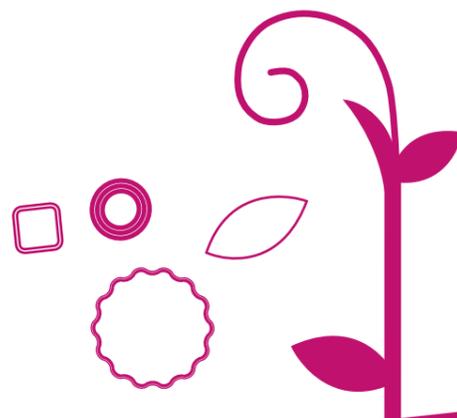
Pour bien communiquer, il faut identifier les attentes de l'opinion publique et y apporter des réponses illustrées de preuves. Dans cet objectif, le Pôle Affaires Publiques et Communication s'appuie sur l'expertise des pôles métier pour déployer le rayonnement du secteur.

EN CHIFFRES

35
experts mobilisés sur la stratégie d'influence

26
rendez-vous institutionnels

20
articles de presse sur le Congrès ISF



Les adhérents de l'UFS

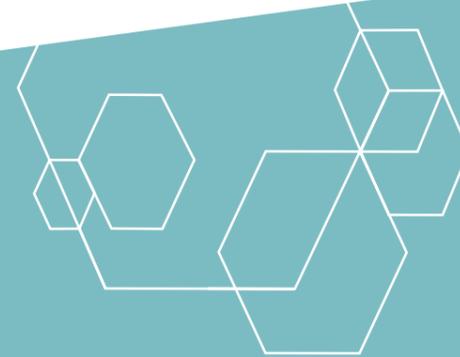
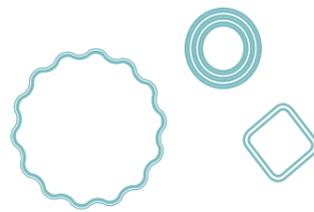


MEMBRES ASSOCIÉS



Une équipe

AU SERVICE DE LA FILIÈRE SEMENCIÈRE



PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES & COMMUNICATION



RACHEL BLUMEL
Directrice Générale
33 (0)1 53 00 99 30
rachel.blumel@ufs-asso.com



Marine BONATI
Responsable communication
Tél : 01 53 00 99 37
marine.bonati@ufs-asso.com



Guillaume LE DUFF
Chargé de communication section Maïs et Sorgho
Tél : 01 53 00 99 40
guillaume.le-duff@ufs-asso.com



Caroline SACHOT
Assistante administrative, & communication
Tél : 01 53 00 99 30
caroline.sachot@ufs-asso.com

PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER



Barbara JOHNSON-FERGUSON
Office Manager
Tél : 01 53 00 99 39
barbara.johnson-ferguson@ufs-asso.com



Julian MONFORT
Responsable administratif & financier
Tél : 01 53 00 99 39
julian.monfort@ufs-asso.com

PÔLE AMÉLIORATION DES PLANTES



Emmanuel LESPRIT
Responsable Pôle Amélioration des Plantes et Directeur Technique Section Potagères & Florales
Tél : 01 53 00 99 42
emmanuel.lesprit@ufs-asso.com



Sophie LEJEALLE
Directrice Technique Pôle Amélioration des Plantes et Section Céréales à paille & Protéagineux
Tél : 01 53 00 99 38
sophie.lejealle@ufs-asso.com



Laetitia AUTHENAC
Responsable Technique Pôle Amélioration des plantes et Section Betteraves & Chicorée
Chargée de missions scientifiques Promosol, Procolza et Promais
Chargée du développement de l'Esta pour l'UFS, agent de l'Es
Tél : 01 53 00 99 35
laetitia.authenac@ufs-asso.com



Maxence GODARD
Assistant Pôle Amélioration des Plantes et Sections Betteraves & Chicorée, Céréales à paille et Potagères & Florales
Tél : 01 53 00 99 48
maxence.godard@ufs-asso.com

PÔLE PRODUCTION & MARCHÉ



Anne-Céline CONTAMINE
Responsable Pôle Production & Marché et Directrice technique Section Maïs & Sorgho
Tél : 01 53 00 99 49
anne-celine.contamine@ufs-asso.com



Isabelle PAUCHET-MATTLER
Directrice Technique Pôle Production & Marché et Section Oléagineux
Tél : 01 53 00 99 36
isabelle.pauchet-mattler@ufs-asso.com



Florian SAMSON-KERMARREC
Responsable Technique Pôle Production & Marché et Section Fourragères & Gazons
Tél : 01 53 00 99 44
florian.samson-kermarrec@ufs-asso.com



Nadia POULARD
Assistante Pôle Production & Marché et des sections Fourragères & Gazons, Maïs & Sorgho et Oléagineux
Tél : 01 53 00 99 32
nadia.poulard@ufs-asso.com

POUR EN SAVOIR PLUS

EN LIGNE



ufs-semenciers.org



web

UNE NOUVELLE CLASSIFICATION DES PARUTIONS

J + K M V D M @ >
* â + > | O - M -

Agrégation et analyse
de résultats

H @ K M @ > i O 1 K

Analyse, étude d'impact
et propositions

> @ M - î * + î
K + > K 4 4 K M @ >

Éclairage sur un sujet
d'intérêt pour la profession

> @ M - î * + î
* , (J W H M 2 +

Analyse et recommandation
sur une loi ou
une réglementation

1 4 3 +
M (3 > 4 O +

Accompagnement
opérationnel des adhérents

2 O 4 +
H J M O +

Accompagnement
opérationnel des adhérents

PUBLICATIONS



SUIVEZ-NOUS



twitter.com/UFSemenciers



twitter.com/HarmonieNature



youtube.com/c/UfssemenciersOrganisation



linkedin.com/company/union-francaise-des-semenciers

Credits images :

17 rue du Louvre 75001 Paris - France
Tel : +33 (0)1 53 00 99 30 - Fax : +33 (0)1 53 40 74 10
info@ufs-asso.com - www.ufs-semenciers.org